

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An deux mil vingt-quatre, le 12 septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur Didier ROUCHOUSE, Maire le 6 septembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier ROUCHOUSE, Maire.

PRÉSENTS :

M. Didier ROUCHOUSE, Maire

Mme Jocelyne DUPLAIN, M. Henri BARDEL, M. Bernard BARRY, M. Guy VEROT, adjoints et M. Philippe CELLE (à partir de la délibération 2024_09_02), conseiller municipal délégué.

M. Jean-Louis LAVERGNE, M. Antoine GERPHAGNON, M. Florent PARET, M. Hervé BONHOMME, Mme Anne PICHON-KELLY (à partir de la délibération 2024_09_01), Mme Karine PAULET, Mme Rose Marie ABRIAL, Mme Adeline RASCLE, Mme Anne-Laure GUILLAUMOND (à partir de la délibération 2024_09_01), Mme Laetitia SABATIER, M. François AKAKO, M. Adrien DESSAILLY et Mme Manon GOURDY, Conseillers.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Ghislaine BERGER pouvoir à Mme Manon GOURDY

M. Yves BRAYE pouvoir à M. Henri BARDEL

M. Willy BERTHASSON pouvoir à M. Hervé BONHOMME

M. Matéo DUMAS-PEYRACHON pouvoir à M. Adrien DESSAILLY

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Isabelle GAMEIRO

Mme Adeline BRUN

M. André SAGNOL

Mme Delphine BONNET

M. Philippe CELLE, (jusqu'à la délibération 2024_09_01)

Mme Emilie SAGNOL

Secrétaire de séance : M. François AKAKO

OBJET : Participation aux travaux d'enfouissement du réseau TELECOM à Reveyrolles réalisés par le syndicat départemental d'énergies de la Haute-Loire (Délibération n°2024_09_07)

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avant-projet de ces travaux réalisé conformément à la convention cadre signée le 30 juin 2015, entre le Syndicat d'Energies et ORANGE, pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques sur supports communs,

Considérant que conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire peut prendre en charge la réalisation de ces travaux pour lesquels il appellera, auprès de la commune, une participation financière.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux de communications électroniques sur supports communs à Reveyrolles. Le montant prévisionnel des travaux s'établissant à 39 599.69€HT, la participation financière communale est estimée à 34 415.69€HT. Son montant pourra être réajusté en fin de travaux en fonction du montant du décompte général définitif.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'avant-projet des travaux d'enfouissement des réseaux de communications électroniques sur supports communs à Reveyrolles, confie la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire, auquel la commune adhère, autorise le versement d'une participation financière au Syndicat d'Energies de la Haute-Loire estimée à 34 415.69€ et dont le montant pourra être réajusté à l'issue des travaux, dit que le montant des dépenses correspondantes sera prélevé sur le chapitre concerné du budget communal et autorise monsieur le Maire à signer tout document se rapportant au présent projet de délibération.

Membres en exercice	28
Présents	19
Représentés	4
Votants	23

Quorum	15
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	23

Acte rendu exécutoire après
Transmis en Sous-Prefecture le : 17/09/2024
et publication sur le site internet
de la Mairie le : 17/09/2024

Pour Copie conforme
Le, 17/09/2024
Le Maire,
Didier ROUCHOUSE